

Le Bureau de l'Assemblée des délégués

---

Aux Eglises membres, aux délégués,  
au Conseil de la FEPS, aux présidences de  
l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 21 juin 2017

## **Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne**

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal de l'AD, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par l'Assemblée des délégués au cours de la session du 18 au 20 juin 2017 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

2. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 novembre 2016.
- 3.1 L'Assemblée des délégués élit Ruth Pfister-Murbach comme membre du Conseil de la FEPS pour le reste du mandat 2015 – 2018.
- 3.2 L'Assemblée des délégués élit Michel Müller comme vice-président de l'Assemblée des délégués pour le reste du mandat 2017 – 2018.
- 3.3.1 L'Assemblée des délégués élit Andrea Trümpy comme membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018.
- 3.3.2 L'Assemblée des délégués élit Koni Bruderer comme président de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018.
- 6.1 L'Assemblée des délégués adopte le postulat de Michel Müller et les cosignataires concernant « Healing of Memories ».
7. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport du Conseil sur « 500 ans de la Réforme : projets de la FEPS ».
8. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport complémentaire « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse » 2017/1, conformément au mandat de l'AD d'automne 2016.

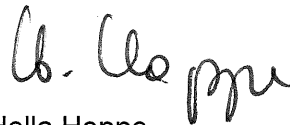
9.
  1. L'Assemblée des délégués décide de créer la Conférence Solidarité protestante suisse SPS.
  2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de créer le fonds Solidarité protestante suisse SPS.
10. L'Assemblée des délégués adopte le Rapport d'activité 2016.
11.
  1. L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels de 2016.
  2. L'Assemblée des délégués décide de porter l'excédent de recettes de CHF 7 327 au compte de la fortune.
12. L'Assemblée des délégués décide d'organiser en 2018 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.
13.
  1. L'Assemblée des délégués approuve le financement de la contribution de base 2018 pour Mission 21 et DM-échange et mission selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 895 150.
  2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de la FEPS de facturer leur participation à la contribution de base aux Églises membres.
- 14.1 L'Assemblée des délégués élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse – Magaly Hanselmann comme membre du Conseil de fondation pour le reste de la mandature 2015 – 2018.
- 14.2 L'Assemblée des délégués élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de la fondation Pain pour le prochain PPP – Nicole Bardet comme membre du Conseil de fondation de PPP pour le reste du mandat 2016 – 2019.
- 15.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 de l'EPER.
- 15.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2016 de l'EPER.
- 15.3
  1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2018.
  2. La somme cible régulière pour 2018 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
  3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2018 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
  4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.
- 16.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 de PPP.
- 16.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2016 de PPP.
17. L'Assemblée des délégués approuve le rapport d'activité et les comptes 2016 de fondia.

19. L'Assemblée des délégués décide, selon l'art. 10.1 de la Constitution de la FEPS, les lieux et dates suivants pour l'année 2018 :
1. une Assemblée extraordinaire des délégués aura lieu les 23 et 24 avril 2018 à Berne ;
  2. l'Assemblée des délégués d'été aura lieu du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Schaffhouse ;
  3. l'Assemblée des délégués d'automne aura lieu les 5 et 6 novembre 2018 à Berne.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Claudia Haslebacher  
Présidente de l'Assemblée des délégués



Hella Hoppe  
Directrice du Secrétariat